



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-10785>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-10785**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-129880

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 15/11/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Bezons

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21950063400395

**Ville :** Bezons

**Code postal :** 95870

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 95

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Fourniture et pose de signalisation verticale pour la ville de Bezons (95870)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 34992000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Le présent marché public a pour objet la fourniture et la pose de signalisation verticale pour la commune de Bezons (95870). Le présent marché public est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public de fournitures courantes conformément aux dispositions des articles L1111-3 et R2121-6 du code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique. Le montant minimum et le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande sont les suivants : - Sans montant minimum par période ; - Montant maximum par période : 55 000 euros HT. Ce marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée d'une (1) année, reconductible trois (3) fois tacitement pour la même période, soit quatre (4) années au maximum, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 alinéa 1 et R.2112-4 du Code de la commande publique.

**Critères d'attribution :** Les offres ont été analysées sur la base des critères et sous-critères de sélection exposés ci-dessous : - Critère n° 1 : Le prix des prestations, apprécié au regard d'un Détail Quantitatif

Estimatif (D.Q.E) non communiqué au candidat, noté sur 50 points ; - Critère n° 2 : Les délais, notés sur 20 points et détaillés comme suit : Sous-critère n° 1 : Délais proposés, notés sur 10 points ; Sous-critère n° 2 : Mesures prises pour respecter les délais d'intervention et de réalisation, notées sur 10 points. - Critère n° 3 : La valeur technique, notée sur 30 points et détaillés comme suit : Sous-critère n° 1 : Méthodologie de réalisation des prestations, notée sur 15 points ; Sous-critère n° 2 : Qualité et adéquation des moyens humains et techniques mobilisés pour les prestations, notées sur 10 points ; Sous-critère n° 3 : Qualité des mesures d'hygiène, de sécurité et environnementales, notée sur 5 points.

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Point n° 1 : Le marché n° 2449 relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale pour la commune de Bezons (95870) a été attribué à la société GLOBAL PRO SERVICE sise, 123 avenue Jean Rostand à DOMONT (95330) pour un montant maximum annuel de 55 000 euros HT. Point n° 2 : Modalités de consultation des offres des titulaires : l'offre complète de chaque titulaire peut être consultée, à titre gracieux, dans le respect des dispositions des articles L311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, et notamment dans le respect des dispositions des articles L311-6 et L311-7 du même code. La demande de communication de documents administratifs achevés devra être effectuée par courrier avec accusé de réception auprès de la direction des affaires juridiques et de la commande publique de la Ville, et ce, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - 6 avenue Gabriel Péri - 95870 BEZONS. La consultation des documents considérés aura lieu sur le site précité, gratuitement.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2025**